

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-40bis

Remplace la délibération n° 2026-40 pour erreur matérielle

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : DRUJON D'ASTROS Cyrille - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - JOLY Jonathan - VAN ERP Susan - BRIAND Julie - BARRÉ Charlotte - COMPAGNONE Philippe - FUENTES RODRIGUEZ Tatiana

Absents : ARDUIN Annie

Pouvoir : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet VALLEE DE DORMILLOUSE - RESILIENCE ET RISQUES NATURELS, ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT SOUTENABLE - ESPACE VALLEEN DU PAYS DES ECRINS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que, face aux nombreux événements climatiques survenus ces dernières années ; il convient de faire appel à un bureau d'études spécialisé pour une mission d'accompagnement à la définition d'un scénario préférentiel qui définira l'accès à la haute Vallée et au hameau de Dormillouse.

Monsieur le Maire informa les Membres du Conseil Municipal que des subventions ont été obtenues pour réaliser cette étude à hauteur de 80% sur un montant prévisionnel de 80 000.00 € HT (soit 32 000 € par la Région et 32 000 € par le FNADT CIMA)

Monsieur le Maire précise qu'une consultation a été lancée via AWS et propose d'attribuer l'étude à la société AGERIN pour un montant de :

Tranche ferme : 45 300.00 € HT.

Tranche optionnelle : 6 750.00 € HT.

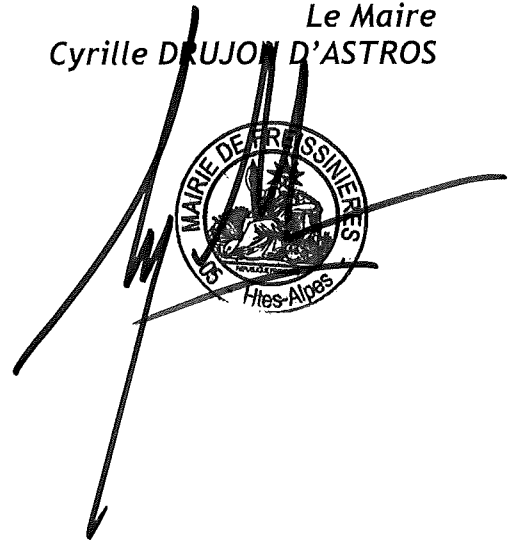
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cyril Drujon d'Astros', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FRESSINIÈRES' around the top edge and 'Hautes-Alpes' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms. The signature is written in a cursive, somewhat slanted style.